



**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2023_D_046 du

Service : DGST Transformation du Territoire et des Services à la Population

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

«Travaux d'aménagement du chemin Barbier/Bras Pétard à Bras-Panon-Réseau AEP»

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Travaux d'aménagement du chemin Barbier/Bras Pétard à Bras-Panon-Réseau AEP

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRE »

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

Vu la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

Vu les délibérations 2021-C172 du 29 octobre 2021 du Conseil communautaire et 2021-093 de la commune de Bras-Panon relative à la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant des travaux d'aménagement du chemin Barbier/Bras Pétard à Bras-Panon-Réseau AEP et la convention du 8 mars 2022,

Vu l'annulation du marché par la commune de Bras-Panon, suite à une nouvelle consultation publique et à l'attribution d'un nouveau marché,

Vu l'avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage actée par les délibérations 2023-010 du Conseil communautaire et 2023-007 de la commune de Bras-Panon,

Vu les demandes de financements sollicitées et les attributions accordées à savoir :

- Conventionnement de l'opération au titre du BOP 123 à hauteur de 72 191,70 € pour un coût d'opération fixé à 240 639,00 € HT soit une participation à hauteur de 30 %, arrêté du 19 juin 2023,
- Décision du Conseil d'administration de l'Office de l'Eau Réunion du 1^{er} juin 2022 accordant une aide financière de 70 710,00 € pour un coût d'opération fixée à 141 420,00 € HT sur la base de l'ancien marché,
- Demande de report d'opération du 23 décembre 2022 de la CIREST suite à une procédure d'annulation de marché, demande validée en date du 23 décembre 2022

Considérant la nécessité pour la CIREST d'assurer la poursuite des programmes établis de réhabilitation des réseaux par les communes sur son territoire,

Considérant qu'il convient pour cette opération de solliciter les financeurs potentiels,

Décide :

- De retenir pour l'opération de «Travaux d'aménagement du chemin Barbier/Bras Pétard à Bras-Panon-Réseau AEP» le plan de financement suivant établi selon le coût de dépenses et les participations des financeurs selon la nature des travaux (en prenant en compte les plafonnements des aides financières accordées par l'Office de l'Eau Réunion du programme pluriannuel 2022-2027)

Dépenses		Recettes		
Coût HT de l'opération	240 639,00 €	Office de l'eau Réunion	72 191,70 €	30 %
		Département	24 063,90 €	10 %
		État – BOP 123	72 191,70 €	30 %
		Autofinancement CIREST	72 191,70 €	30 %
TVA 8,5 %	20 454,32 €			
TTC	261 093,32 €			

- De solliciter les subventions auprès des partenaires financiers conformément au plan de financement ci-dessus présenté,
- De signer tout document y afférent,
- Conformément au CGCT, la présente décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil communautaire et lui sera communiquée pour information lors de sa prochaine réunion.

À SAINT BENOIT, le

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

#signature1#

La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.